

## Compte rendu sommaire

Séance du : 24 février 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Jabreilles les Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CARRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 10

Date de la convocation du conseil municipal : 17.02.2023

**PRESENTS** : MM. Vincent CARRE, Gérard BOUTHIER, Mme Arlette DELHOTE, M. Stéphane CLUZELAUD, M. Marc GIRARD, M. Francis CUISINIER, Mme Gisèle MARCHEIX, M. Maurice PEYRONNENC, Mme Lise NARDOUT et M. Christian CARDINALE.

Mme Arlette DELHOTE a été élue secrétaire de séance.

---

### **2023/1 - Comptes de gestion 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement aux comptes administratifs. Après s'être fait présenter les budgets primitifs (principal et eau) de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion (principal et eau) du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **2023/2 - Compte administratif principal 2022**

Sous la présidence de M. Gérard BOUTHIER, Maire adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses	303 615,76 €
Recettes	349 792,69 €
Résultat reporté :	23 511,12 €
<i>Résultat au 31.12.2022 :</i>	<i>69 688,05 €</i>

### **Investissement**

Dépenses	51 253,53 €
Recettes	47 526,03 €
Résultat reporté :	4 390,57 €

Résultat au 31.12.2022 : 663,07 €

Restes à réaliser (dépenses) :	14 500,00 €
Reste à réaliser (recettes) :	4 227,00 €
Besoin de financement :	10 273,00 €

Hors de la présence de M. Vincent CARRE, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal de 2022.

### **2023/3 - Compte administratif 2022 (budget eau)**

Sous la présidence de M. Gérard BOUTHIER, Maire adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget de l'eau 2022 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses	32 877,32 €
Recettes	23 658,26 €
Résultat reporté :	24 788,57 €

Résultat au 31.12.2022 : 15 569,51 €

#### **Investissement**

Dépenses	4 309,10 €
Recettes	6 483,76 €
Résultat reporté :	30 854,70 €

Résultat au 31.12.2022 : 33 029,36 €

Restes à réaliser (dépenses) :	0,00 €
Reste à réaliser (recettes) :	0,00 €
Besoin de financement :	0,00 €

Hors de la présence de M. Vincent CARRE, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de l'eau de 2022.

### **2023/4 - Budget principal – Affectation du résultat d'exploitation 2022**

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

- 1) Pour mémoire :
  - Résultat de fonctionnement antérieur reporté 23 511,12 euros
  - Résultat d'investissement antérieur reporté 4 390,57 euros
  
- 2) Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2022 :
  - Solde d'exécution de l'exercice - 3 727,50 euros
  - Solde d'exécution cumulé 663,07 euros
  
- 3) Restes à réaliser au 31.12.2022 :
  - Dépenses d'investissement 14 500,00 euros
  - Recettes d'investissement 4 227,00 euros

Solde - 10 223,00 euros
  
- 4) Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2022 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	663,07 euros
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 10 223,00 euros
<i>Besoin de financement total</i>	9 559,93 euros

5) <u>Résultat de fonctionnement à affecter</u> :	
- Résultat de l'exercice	46 176,93 euros
- Résultat antérieur	23 511,12 euros
<i>Total à affecter</i>	69 688,05 euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- **Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2023)..... 9 559,93 euros**
- **Réserve complémentaire sur la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2023)..... 39 128,12 euros**
- **Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2023 ligne 002..... 21 000,00 euros**

### 2023/5 - Budget eau – Affectation du résultat d'exploitation 2022

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de la régie communale des eaux de l'exercice 2022, Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, Considérant les éléments suivants :

1) <u>Pour mémoire</u> :	
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+ 24 788,57 euros
- Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 30 854,70 euros
2) <u>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2022</u> :	
- Solde d'exécution de l'exercice	+ 2 174,66 euros
- Solde d'exécution cumulé	+ 33 029,36 euros
3) <u>Restes à réaliser au 31.12.2022</u> :	
- Dépenses d'investissement	0,00 euros
- Recettes d'investissement	0,00 euros
<i>Solde</i>	+ 0,00 euros
4) <u>Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2022</u> :	
- Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 33 029,36 euros
- Rappel du solde des restes à réaliser	+ 0,00 euros
<i>Besoin de financement total</i>	- 33 029,36 euros
5) <u>Résultat de fonctionnement à affecter</u> :	
- Résultat de l'exercice	- 9 219,06 euros
- Résultat antérieur	+ 24 788,57 euros
<i>Total à affecter</i>	+ 15 569,51 euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- **Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2023)..... néant**
- **Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2023 ligne 002..... 15 569,51 euros**

## **2023/6 - Subventions attribuées en 2023**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer en 2023 les cotisations et subventions ci-dessous :

### **Cotisations**

- Centre Régional des Energies Renouvelables (79260 La Crêche) : 250,00 euros

### **Subventions**

- Ax'Aide (Saint Sulpice Laurière) : 100,00 euros
- Nature et Patrimoine dans les monts d'Ambazac (Bersac sur Rivalier) : 100,00 euros
- Association Traits d'Union (Limoges) : 300,00 euros
- Comité des Fêtes de Jabreilles les Bordes : 500,00 euros

Chaque attribution a été décidée à l'unanimité, sauf pour Nature et Patrimoine décidé par 5 voix pour, 3 contre (MM. Bouthier, Cardinale et Mme Nardout) et 2 abstentions (MM. Girard, Cluzelaud).

## **2023/7 - Budget principal – Budget primitif 2023**

Après avoir été présenté, le budget primitif pour l'exercice 2023 a été voté à l'unanimité, comme suit :

### **Fonctionnement** :

- Dépenses 340 325,00 euros
- Recettes 340 325,00 euros

### **Investissement** :

- Dépenses 219 128,63 euros
- Recettes 219 128,63 euros

## **2023/8 - Budget eau – Budget primitif 2023**

Après avoir été présenté, le budget primitif de la Régie communales des eaux pour l'exercice 2023 a été voté à l'unanimité, comme suit :

### **Fonctionnement** :

- Dépenses 43 415,61 euros
- Recettes 43 415,61 euros

### **Investissement** :

- Dépenses 39 029,36 euros
- Recettes 39 029,36 euros

## **2023/9 - Personnel – Modification de la durée de travail du poste de garderie d'enfants pendant la cantine scolaire et pendant les Temps d'Activités Périscolaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier la durée de travail du poste de garderie d'enfants pendant la cantine scolaire et pendant les temps d'activités périscolaires car ces derniers ne devraient pas perdurer dans un avenir proche.

## **2023/10 - Adhésion ECO-COMPOST 87**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la dissolution de l'association BEL 87. Cette association fournissait la Commune en plaquette de bois-énergie.

Elle a été remplacée par la SCIC ECO-COMPOST 87 ;

BEL 87 n'a pas appelé durant les 2 dernières années les 100,00 euros de cotisation annuelle. L'association a proposé à ses membres de prendre 200,00 euros de parts sociales (20 parts à 10 €) dans la SCIC ECO COMPOST 87. Ce montant de 200,00 euros sera demandé une seule fois. Il n'y aura pas d'appel de cotisation annuel. La responsabilité de la Commune dans la SCIC est engagée seulement à hauteur de ces 200,00 euros.

En adhérant, la Commune sera partie prenante des décisions de la SCIC, notamment en ce qui concerne le tarif des plaquettes de bois-énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'acquérir 200,00 euros de parts sociales (20 parts à 10,00 euros) dans la SCIC ECO COMPOST 87, dit que Monsieur le Maire est mandaté pour signer les documents nécessaires à cette acquisition.

## **2023/11 - Demande de M. Mehdy MARGNOUX d'acquisition de terrain communal et de chemins ruraux**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une demande faite par Monsieur Mehdy MARGNOUX.

M. MARGNOUX sollicite la possibilité d'acquérir tout ou partie de la parcelle communale cadastrée section D n° 599 sise à La Cour en face de son habitation ainsi qu'une partie de chemins ruraux contiguë à sa propriété.

Considérant que la parcelle communale cadastrée section D n° 599 comprend actuellement une armoire électrique et qu'elle permet des aménagements pour faciliter l'utilisation de la voie communale depuis le chemin rural n° D1-5,

Considérant l'intérêt de conserver la continuité des chemins ruraux sur la commune de Jabreilles les Bordes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 9 voix contre et une abstention (M. BOUTHIER), de ne pas vendre la parcelle D 599 et une partie des chemins autour de sa maison à M. Mehdy MARGNOUX.